

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2008

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et demande à **Melle Magali BILLEGA** de bien vouloir assurer le secrétariat de séance et donner lecture du compte rendu de la séance du conseil en date du 20 mars 2008, adopté à l'unanimité des présents à cette séance.

Toutefois, **Monsieur le Maire** indique qu'il a reçu un courrier de **M. SEBENNE** contestant le compte rendu intégral de cette séance, rapportant ses propos, sur deux points qu'il développe et dont M. le Maire donne lecture.

**Monsieur SEBENNE** trouve important de préciser qu'il n'a jamais parlé de Mme GIFFAULT.

**Monsieur le Maire** suggère de faire figurer le courrier en annexe du compte rendu de la réunion de ce soir et il appelle la première question figurant à l'ordre du jour.

### 1° BUDGETS PRIMITIFS PRINCIPAL ET ANNEXES – Rapporteur M. RAPINAT

**Monsieur le Rapporteur** indique au conseil que la Commission des Finances s'est réunie pour examiner les comptes administratifs 2007, votés par le précédent conseil, et ainsi mieux appréhender l'examen des budgets primitifs 2008. Aucune remarque particulière n'est à signaler.

#### **BUDGET 2008 COMMUNE - FONCTIONNEMENT**

- Dépenses de fonctionnement	6 061 769,00 €
- Recettes de fonctionnement	6 061 769,00 €
(y compris l'excédent 2007 de 887 861 €)	

#### 1 – Détails par chapitre/article

##### a) Les recettes

Les prévisions des recettes de fonctionnement ont été calées sur les réalisations constatées en 2007.

**Chapitre 013- Atténuation de charges- 15 800 €.** Le compte 6419 est prévu à 15 000 € et constate le remboursement d'IJ pour le personnel non titulaire.

**Chapitre 70 – Produits des Services – 261 684 €** - Aux comptes 7066 – 7067 –70688 - figurent les contributions des usagers et celles de nos divers partenaires financiers comme la CAF au centre aéré, au restaurant scolaire, au CLSH, au camping. Aux comptes 70872 – 70873 – 70878 sont comptabilisés des remboursements effectués par les budgets annexes (eau, assainissement, régie des transports) et le C.C.A.S.

- **Chapitre 73 – Impôts et Taxes – 2 291 547 €** - Le produit des contributions directes passe à 2 077 047 €, sans augmentation des taux communaux, mais en tenant compte de l'augmentation des bases (1,6 %) votées par le Parlement.

**Chapitre 74 – Dotations et participations – 2 037 838 €** - La dotation forfaitaire est de 1 304 629 € (+ 1 % par rapport à 2007) la dotation nationale de compensation à 79 716 € (88 187 € en 2007). L'ensemble des compensations correspondant aux exonérations accordées par l'Etat s'élèvent à 238 867 €. La dotation de solidarité rurale, « bourg centre » et la dotation de péréquation ont été inscrites pour 160 447 € et 47 929 €.

- **Chapitre 75 – Autres produits de gestion – 372 600 €** - L'augmentation de ce chapitre est due à la bonne tenue des locations du parc municipal
- **Chapitre 76 - Produits financiers – 11 164 €** - Gains de changes et intérêts du compte à terme.
- **Chapitre 042- Opérations d'ordre entre sections- 180 000 €**- L'essentiel de cette somme étant affecté aux travaux en régie.

##### B) Les dépenses

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général – 1 117 725 €-**

Les travaux en régie nécessitent l'achat de diverses fournitures qui augmentent le chapitre. Le bon fonctionnement des services techniques nécessite une moyenne de 10 000 € par mois – article 6068. A ce chapitre sont pris également en compte les achats de matériaux pour les chantiers d'insertion.

- **Chapitre 012 – Frais de personnel - 1 950 000 €** - Les prévisions tiennent compte de l'augmentation de la valeur du point indiciaire et de l'avancement du personnel et du constat au CA 2007.
- **Chapitre 014 – Atténuation de produits – 6 000 €** taxe de séjour.
- **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante – 668 156 €** - A ce chapitre figurent les subventions. Seules les demandes qui ont fait l'objet d'une sollicitation écrite apparaissent P. 33 et 34.

- **Chapitre 66 - Charges financières – 369 336 €**

Article 66111- Intérêts des emprunts- **370 700.00 €**

ICNE : - 16 924.26 €

Cette somme résulte de la contraction de la provision des ICNE 2009 pour 128 008.50 € et de l'annulation des provisions des ICNE 2008 pour 84 475.50 €.

- **Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – 84 300 €** - C'est la subvention communale pour la régie des transports 84 200 €.
- **Chapitre 68 – Dotation aux amortissements – 123 911 €** -

La section de fonctionnement dégage **un virement de 1 724 552.74 €** vers la section d'investissement.

#### INVESTISSEMENT

<b>Montant des recettes :</b>	<b>5 689 414 € dont :</b>
- Restes à réaliser 2007 :	1 833 777.52 €
- Besoin de financement :	184 922.20 €
- Opérations d'ordre :	1 848 463.74 € dont
	- 123 911 € pour les amortissements
	- 1 724 552.74 € de virement à la section de fonctionnement
- Opérations réelles :	3 656 027.36 € dont
- FCTVA :	170 000,00 €
- Subventions en restes à réaliser :	1 833 777.52 €
- Subventions nouvelles :	777 249.84 €
- Emprunt 2008 :	710.000,00 €
- Produits des cessions d'immobilisation :	165 000,00 €
<b>- Montant des dépenses :</b>	<b>5 689 414 € dont</b>
- Report déficit 2007 :	478 610,00 €
- Restes à réaliser 2007 :	1 540 090,58 €
- Remboursements d'emprunts :	710 000,00 €
- Travaux et matériel :	2 780 413.42 €
- Chapitre 20 :	64 000.00 €
- Chapitre 21 :	347 496.10 €
- Chapitre 23 :	2 369 217.32 €

**Madame LEGROS** demande le détail des frais d'études budgétés et des dépenses d'oeuvre d'art.

**Monsieur RAPINAT** répond que les études concernent le site FOUGEROL, la Maison de la Tapisserie, la scénovision et les oeuvres d'art, la réfection de la Fontaine des Vallenet.

**Madame LEGROS** demande également si les indemnités du maire et des adjoints ont été diminuées, comme elle s'y était engagée, pour sa part, en proposant une baisse de 15 %.

**Monsieur le Maire** répond qu'il n'est évidemment pas tenu aux engagements de l'opposition !

Sur l'investissement, **Madame LEGROS** se déclare très réservée, et rappelle que les montants prévus n'ont été réalisés qu'à 50 % en 2006 et 2007. Il n'y a pas de projet structurant, mais surtout des restes à réaliser, les nouveaux investissements sont prévus à hauteur de 2 M€. Les recettes propres dégagées ne sont pas suffisantes, les financements profitent surtout des subventions.

**Monsieur RAPINAT** répond que certains projet s'étalent dans le temps et des dépenses programmées sur une année ne sont réellement engagées qu'en partie et reportées en Restes à réaliser, parfois pour améliorer leur plan de financement. C'est pour lui un budget optimiste et dynamique. Si la commune veut accueillir des entreprises et une nouvelle population, il faut des logements, un pôle enfance et une Maison de l'Emploi. Le volet touristique est développé avec le site Fougerol, la Maison de la Tapisserie, le petit train. Pour **Monsieur RAPINAT**, tout cela témoigne du dynamisme du budget, il conclut en expliquant à **Mme LEGROS** : « je vous reconnais toutefois le droit de ne pas partager ma vision des choses ! »

**Monsieur le Maire** revient sur le financement des investissements qui ne peuvent se réaliser qu'avec les fonds propres et/ou l'emprunt. Dans les 7 années passées, la volonté politique de la municipalité a été de désendetter la commune et de geler la fiscalité communale. Ces choix ont dicté la ligne de conduite. « Il faut faire avec » dit le maire. Mais, malgré ces contraintes, les projets structurants ont déjà été mis en place et aboutissent avec le Pôle Enfance, exécuté par tranche, la station d'épuration, la rénovation du quartier de la Terrade. Ces projets arrivent à maturation, il faut maintenant les payer, et ce ne sont pas des choix modestes, ils engagent l'avenir de la commune. Il reconnaît qu'avec deux fois plus, il aurait fait deux fois mieux.

**Mme LEGROS** revient sur les projets prévus au BP 2008 qui ne concernent que le site Fougerol et la scénovision, c'est tout, avec un emprunt de 710 000 € pour payer 710 000 €.

**Monsieur le Maire** rappelle que jusqu'à cette année l'emprunt était inférieur au remboursement de la dette en capital et concrétisait ainsi le désendettement de la commune. Cette année, c'est l'étiage. Dans une commune comme AUBUSSON, il y a des phases différentes : on réfléchit, on étudie, on réalise. Une nouvelle phase de réflexion va repartir. **Monsieur le Maire** a, pour Aubusson, une ambition forte de faire avancer les choses pour les 6 années à venir.

**Monsieur LE BIHAN** demande des explications sur le compte 6262 – Frais de télécommunications qui passe de 24 000 € à 26 000 €, et le poste réception 6257 – de 18 000 € à 30 000 €.

**Monsieur RAPINAT** explique que le poste 6262 comptabilise les frais de téléphones fixes, la flotte de portables, les abonnements Internet mairie et écoles, et la somme budgétée tient compte du réalisé 2007.

**Monsieur le Maire** répond que le poste réception augmente car la subvention à « Faire et Défaire » pour animer « Les Arts dans la rue » passe sur cet article.

**Madame LEGROS** demande le critère d'attribution des subventions car il y a des montants très variables.

**Monsieur le Maire** répond qu'une demande doit être adressée à la mairie, avec un dossier constitué par la présentation de l'association, le rapport moral et financier, le budget, les actions prévues et leur financement. La municipalité étudie ensuite et en fonction de plusieurs critères, notamment le dynamisme, on détermine une somme. Monsieur le Maire précise par ailleurs que la municipalité se rend aux A.G.

**Monsieur VACHON** précise qu'il faut également tenir compte de l'aide matérielle indirecte apportée par les services techniques aux associations, de leur budget, de leur activité des années antérieures, en approfondissant bien les choses, on arrive à déterminer un montant, mais il reconnaît que ce n'est pas toujours facile.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire fait procéder au vote : majorité et 5 voix contre (opposition).

#### **BUDGET 2008 SERVICE DE L'EAU**

- Dépenses d'exploitation	85 195,00 €
- Recettes d'exploitation	85 195,00 € dont 53 937,00 € de résultat reporté

#### **1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation**

##### ***a) Les dépenses***

**Chapitre 011 – Charges à caractère général – 28 000 € -**

**Chapitre 012 - Charges de personnel : 7 622,00 €** - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'eau.

**Chapitre 66 – Charges financières : 491 €** - C'est le remboursement des intérêts de la dette pour 500 € et ICNE pour -9€( contraction de la provision ICNE 2009 pour 32€ et l'annulation de la provision ICNE 2008 pour 41€) Cette nouvelle présentation résulte de la modification de la maquette budgétaire.

**Chapitre 68 – Dotation aux amortissements – 49 082 € -**

##### ***b) Les recettes***

**Chapitre 70** - Vente de produits - redevance de location du site du château d'eau "La Chassagne" à Tower Cast pour 2 840 €

**Chapitre 75** – Autres produits de gestion courante – 27 400 € - Surtaxe de l'eau

**Chapitre 77** – Produits exceptionnels - Subvention transférée : 1 018 € correspondant à l'amortissement de subventions.

Résultat reporté 2007 : 53 937 €

**Dépenses d'investissement : 228 739 €**

**Recettes d'investissement : 228 739 € dont 171 199 € de résultat reporté.**

#### **2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement**

##### ***a) les dépenses***

**Restes à réaliser 2007 : 1 734,20 €**

**Chapitre 13 – Subvention à transférer – 1 018,00 €**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes – 3 500 € dont 1 500€** pour le remboursement des emprunts en capital et 2 000€ de remboursement d'une avance au Département.

**Chapitre 21 – Acquisition de terrains et frais notariés – 50 000 €** - terrains pour captages

Chapitre 23 – Sécurisation des captages. – 172 486,80 €

a) Les recettes

Résultat reporté 2007	171 199,00 €
Restes à réaliser 2007	7 196,22 €
<b>Chapitre 10</b> - FCTVA	1 261,78 €
<b>Chapitre 28</b> Dotation aux amortissements	49 082,00 €

ADOPTE A LA MAJORITE ET 5 ABSTENTIONS

**BUDGET 2008 ASSAINISSEMENT**

**- Dépenses d'exploitation 184 619 €**  
**- Recettes d'exploitation 184 619 € dont 24 354 € de résultat reporté**

**1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation**

- Les dépenses

**Chapitre 011 – Charges à caractère général – 1000 €** - Entretien et Réparations

**Chapitre 012 - Charges de personnel - 7 622 €** - part du salaire de l'agent communal chargé du service de l'assainissement.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 200€** - assistance départementale technique pour l'assainissement non collectif.

**Chapitre 66 – Charges financières – 17 576 €** - remboursement des intérêts des emprunts pour 18 000€ et les ICNE pour -424€(contraction entre la provision ICNE 2009 pour 7 076€ et annulation de la provision ICNE 2008 pour 7 500€).

**Chapitre 68 – Dotation aux amortissements – 56 421 €** - dont :

- amortissement travaux : 52 115€
- amortissement études : 4 306 €

La section permet de dégager un virement de **101 800 € vers la section d'investissement.**

a) Les recettes

**Chapitre 74-** Subvention d'exploitation : 60 000€

**Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante – 98 665 €** - A ce chapitre sont budgétées, les recettes de l'affermage de l'assainissement payées par le fermier - 42 218 € – et la surtaxe – 56 247€ ainsi que le remboursement par les usagers de l'assistance départementale pour l'assainissement non collectif (200€)

**Chapitre 77 – Reprise de subventions de la section d'investissement – 1 600 €**

Résultat reporté 2007 : 24 354 €

**Dépenses d'investissement : 2 542 006€**

**Recettes d'investissement : 2 542 006€**

**2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement**

- Les dépenses

Les restes à réaliser 2007 : 33 735,56 €

**Chapitre 13 – Amortissement subventions : 1 600€**

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes – 55 263,44 €**

**Chapitre 23 – Travaux divers – 2 354 359 €**  
- station d'épuration 1 989 141€  
- raccordement rue de Beauze 365 218€

**Déficit reporté 2007 : 97 048€ soit 89 048€ augmenté des ICNE pour 7 500€.**

- les recettes

Restes à réaliser 2007-  
(Subventions agence de l'eau et Département) 922 187,50€ (Station)

Chapitre 13- Subventions 177 597,50€

Chapitre 16-Emprunt 1 231 000,00€

Chapitre 1022- FCTVA 53 000,00€

Chapitre 28- Dotations aux amortissements 56 421,00€ dont  
4 306 € d'études

Chapitre 021- Virement de la section de fonctionnement 101 800 ,00€

ADOPTÉ A LA MAJORITE ET 5 ABSTENTIONS

**BUDGET 2008 REGIE DES TRANSPORTS**

- Dépenses d'exploitation 178 627 €  
- Recettes d'exploitation 178 627 € dont 3 327 € de résultat reporté

**1 – Détails par chapitre/article en section d'exploitation**

- Les dépenses

**Chapitre 011 – Charges à caractère général – 51 530 €** - Ce sont les dépenses liées à l'exploitation du service évaluées par rapport au compte administratif 2007.

**Chapitre 012 - Charges de personnel – 105 400 €** - 3 chauffeurs.

**Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante 300 €** - Ce montant correspond à l'inscription de 100€ en pertes sur créances irrécouvrables sur le ramassage scolaire et de 200€ pour des formations du personnel.

**Chapitre 66 – Charges financières – 3 003 €** - Intérêts d'emprunt pour 3 000€ et ICNE pur 3€( contraction de la provision des ICNE 2009 pour 92,50€ et de l'annulation des provisions ICNE 2008 pour 89,50€) Cette nouvelle présentation résulte de la modification de la maquette budgétaire de la M4.

**Chapitre 67 – Charges exceptionnelles – 200 €**

**Chapitre 68 – Dotation aux amortissements – 18 194 €** -

- Les recettes

**Chapitre 70 – Vente de Produits – 14 000 €** - A ce chapitre sont budgétées, les recettes du ramassage scolaire.

**Chapitre 74 – Subventions d'exploitation – 161 200 €** dont 77 000€du département et 84 200€ € de la commune.

**Chapitre 77 – Produits exceptionnels – 99,98 €**

Dépenses d'investissement : 96 399 €

Recettes d'investissement : 96 399 € (y compris le résultat reporté 2007 –78 205 €)

**2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement**

- Les dépenses

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes – 18 500€** pour le remboursement des emprunts en capital.

**Chapitre 21 – Immobilisations corporelles – 77 898,98 €**

- les recettes

**Chapitre 28** – dotation aux amortissements pour 18 194 €

**Chapitre 001** – résultat reporté 78 205

ADOPTE A LA MAJORITE ET 5 ABSTENTIONS.

**BUDGET 2008 ZONE INDUSTRIELLE**

- **Dépenses de fonctionnement** 19 141 €  
- **Recettes de fonctionnement** 19 141 € (avec le résultat reporté de 1 219€)

**1 – Détails par chapitre/article en section de fonctionnement**

- Les dépenses

**Chapitre 66 – Charges financières : - 10 141 €** - C'est le remboursement des intérêts des emprunts pour 10 200 € et les ICNE de - 59 €. ( contraction de la provision des ICNE 2009 pour 2 373€ et de l'annulation des provisions ICNE 2008 pour 2 432€.

La section permet de dégager **un virement de 9 000 €** vers la section d'investissement.

- Les recettes

**Chapitre 74 – Dotations et participations – 17 322 €** - Subvention d'équilibre de la commune.

**Chapitre 76 – Produits financiers – 600 €** - Gain de change

**Résultat reporté 2007 : 1 219 €**

**2 – Détails par chapitre/article en section d'investissement**

**Dépenses d'investissement : 17 491 €**

**Recettes d'investissement : 17 491 €**

- Les dépenses

**Chapitre 16 – Emprunts et dettes – 9 000 €** pour le remboursement des emprunts en capital .

**Déficit reporté 2007 – 8 491 €**

- les recettes

Reprise en réserves au 1068 8 491 €

Le virement de la section de fonctionnement 9 000 €

ADOPTE A LA MAJORITE ET 5 ABSTENTIONS

**2° Hall polyvalent : demande de subvention exceptionnelle – Rapporteur M. le Maire**

Lors de sa séance du 22 novembre 2007, le conseil municipal a approuvé le plan de financement provisoire pour la poursuite des travaux de mise aux normes du hall

(réfection de l'ensemble du chauffage et mise en place d'une gestion technique du bâtiment)

Monsieur Jean AUCLAIR, député de la circonscription d'Aubusson, a répondu favorablement à la demande que le maire lui a adressée, sur le principe de l'octroi d'une subvention exceptionnelle. Une aide à hauteur de 20 000€ est ainsi sollicitée.

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

<b>Travaux</b>	<b>120 271,62€</b>	<b>DGE</b>	<b>50 000,00€</b>
		<b>Conseil Général</b>	<b>15 000,00€</b>
		<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>20 000,00€</b>
		<b>Auto financement</b>	<b>35 271,62€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>120 271,62€HT</b>		<b>120 271,62€</b>

Il vous est demandé d'approuver ce nouveau plan de financement et d'autoriser le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès de notre député.

**Madame LEGROS** s'étonne qu'avec le désendettement annoncé et le placement financier, la commune d'Aubusson soit obligée de demander une subvention réservée aux petites communes n'ayant pas de rentrée de TP.

**M. le Maire** répond que le plan prévoit 40 % de dotation de l'Etat, le Conseil Général a acté le montant de 15 000 €. Il rappelle que la commune d'Aubusson est classée en Zone re Revitalisation Rurale et à ce titre bénéficie de subvention plus importante, comme ce fut le cas pour la rénovation de l'ancienne gendarmerie pour loger le Service de Soins Infirmiers à Domicile, dont le financement avait été abondé par

les fonds dont disposaient le Sénateur MOREIGNE. En fait, les propos de Mme LEGROS paraphrase la lettre du Député Jean Auclair qui vient de lui être communiquée par fax.

Monsieur le Maire fait l'historique de l'affaire :

- le 04 février 2008, une demande d'aide complémentaire, au taux le plus élevé possible, a été adressée au député
- le 13 février 2008, Jean Auclair répondait positivement pour soutenir les communes de sa circonscription qui en font la demande et renvoyait le montage financier après les élections en indiquant qu'il reprendrait contact avec le nouveau maire
- le 8 avril 2008, Monsieur le Maire adressait un courrier à Jean Auclair en précisant qu'une demande de 20 000 € était sollicitée
- le 14 avril 2008, le fax de la réponse du député est arrivé, dont M. le Maire donne lecture :
  - o « ...après avoir saisi le Ministère de l'Intérieur, j'ai appris que les subventions exceptionnelles sont plutôt réservées aux communes rurales qui ont des ressources moindres et qui rencontrent des difficultés pour boucler leur plan de financement. Or Aubusson est la seule commune de plus de 3 500 habitants dans la circonscription et pendant la campagne des municipales vous avez déclaré, même écrit, que vous aviez redressé spectaculairement les finances locales et mieux, vous vous vantiez d'avoir placé de l'argent. Vous n'avez donc vraisemblablement pas besoins d'une subvention exceptionnelle pour réaliser des travaux dont je m'étonne tout de même de leur lenteur à intervenir. Je suis sûr que par solidarité envers les communes les plus modestes vous ne manquez pas d'expliquer à votre conseil municipal que vous renoncez à cette demande.»

Pour M. le Maire, Mme LEGROS a appris cette lettre par cœur ! Dans le 2<sup>e</sup> courrier, M. le Député indique qu'Aubusson doit être soutenue, mais peut-être a-t-il été déçu du résultat des élections. Il précise qu'il n'entend pas renoncer à cette subvention et demande à Mme LEGROS de l'appuyer, il s'agit d'argent de la République.

Monsieur Sébenne se déclare époustouflé par la démonstration et suggère de solliciter la Communauté de Communes pour une subvention.

Le Maire lui répond qu'elle n'a pas la compétence.

Mis au vote le plan est adopté à la majorité – 4 abstentions –

### **3° Adoption du Plan Local d'Urbanisme et définition du champ d'application du droit de préemption. Rapporteur M. le Maire**

La révision du POS/PLU a été approuvée par le conseil le 02 juin 2005. Le 05 juillet 2006, un débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable s'est tenu en séance. Le 12 janvier 2007, le projet de révision de ce PLU a été arrêté et dûment notifié aux personnes publiques associées ( services de l'Etat, Conseil général, Régional, les Chambres consulaires, Communauté de communes...)

Par arrêté du 26 octobre 2007, le Maire a soumis ce projet à enquête publique. Celle-ci s'est tenue du 19 novembre au 20 décembre 2007. A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de révision du PLU.

L'ensemble des remarques formulées tant par les services de l'Etat, lors de la consultation des personnes associées, que par le commissaire enquêteur, à l'issue de l'enquête, ont été prises en compte dans les documents définitifs qu'il vous est demandé d'adopter.

Par ailleurs, il convient de définir le champ d'application du droit de préemption urbain.

Celui-ci peut s'exercer sur tout ou partie des zones U (urbanisées) et AU (à urbaniser)

Il vous est proposé d'exercer le droit de préemption sur l'ensemble des zones U et AU.

Le règlement et les plans définitifs sont à votre disposition en Mairie, bureau de l'urbanisme, pour consultation.

**Madame LEGROS** demande le report du vote car l'opposition n'a pas pu consulter le PLU, appuyée par **Monsieur LE BIHAN**.

**Monsieur le Maire** répond que le projet est ancien, il a été longuement débattu en conseil avec la participation de M. SEBENNE, il ne faut différer davantage la procédure et il fait procéder au vote.

ADOPTE A LA MAJORITE ET 5 ABSTENTIONS.

### **4° Désignation des membres du Conseil Municipal à des organismes divers – Rapporteur M. le Maire**

Lors de la séance du 20 mars dernier, vous avez procédé à la désignation d'un certain nombre de membres du conseil à des organismes extérieurs à laquelle il convient d'apporter certaines rectifications ou adjonctions.

Ainsi Jean-Louis AZAIS et Joseph VADIC ont été nommés délégués titulaires au Syndicat des eaux de la Rozeille. Deux délégués suppléants doivent également être désignés. : **MM. VACHON et GUILLON**

Il vous est demandé de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant à l'Assemblée Générale du Conservatoire Départemental Emile Goué :

Titulaire : **Mme DECHEZLEPRETRE** Suppléant : **M. LE BIHAN**

Marie-Christine PETIT, intervenant comme infirmière libérale pour le compte du service de soins ne peut être valablement désignée comme membre du conseil d'administration du CCAS, représentant l'opposition. Il s'agit donc de pourvoir à son remplacement : **Mme CANOVA**

Il vous est enfin rappelé l'obligation pour la commune de proposer aux services fiscaux, une liste de 32 noms pour la constitution de la commission communale des impôts directs.

### **5° Délégations du Conseil Municipal au Maire : précisions – Rapporteur M. le Maire**

Lors de la réunion du 20 mars dernier, le Conseil Municipal a accordé un certain nombre de délégations au maire, conformément aux articles L 2122-22 et L.2122-23 du CGCT.

Or, certaines de ces délégations doivent être précisées :

- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article L-213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal : **500 000 €**
- Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal : **300 000 €**
- Exercer, au nom de la commune, dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption, défini par l'article L-214-1 du code de l'urbanisme : **ZONES U ET UA**

#### **6° Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage – Rapporteur M. le Maire**

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer la convention de mandat avec le SDEC pour la réalisation d'une étude énergétique, aux conditions techniques et financières précisées dans le projet joint.

Cette étude est directement liée au réseau de chaleur, sujet abordé lors du débat d'orientations budgétaires. Il s'agit de définir les besoins, lister les bâtiments qui pourraient se raccorder et de proposer des solutions techniques comme la position géographique et le dimensionnement de ce réseau et de la chaufferie.

ADOPTE A L'UNANIMITE

#### **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur SEBENNE** demande la réalisation deux passages piétons : rue Chateaufavier devant chez lui et 11, avenue de la République.

**Monsieur le Maire** est d'accord pour la rue Chateaufavier, mais se rendra sur place avec les services techniques pour l'avenue de la République.

Par ailleurs, **Monsieur le Maire** précise que les travaux de voirie, dont la commande vient d'être passée, concernent la route allant du CAT au stade Pakomoff, et le quartier de la Chassagne, la Cube verra une campagne de point à temps.

**Monsieur SEBENNE** regrette la fermeture de deux entreprises de restauration de tapisseries DOR ET CHEVALIER CONSERVATION d'Aubusson, et demande si le nettoyage et la restauration des tapisseries du legs FOUGEROL ne pourrait pas alimenter en travail ces deux entreprises.

**Monsieur le Maire** indique qu'il a reçu **M. CHEVALIER**, à la suite de cette annonce, et ce dernier lui a expliqué que dans une conjoncture très défavorable, il entendait réduire la voilure de son entreprise pour en préserver l'essentiel. Il a demandé à ce que la durée du bail soit écourtée à la fin 2008 (au lieu de 2009). Il reste la Manufacture St Jean à Aubusson pour des travaux de restauration qui pourraient être passés en procédure adaptée pour avoir des discussions avec l'entreprise.

**Monsieur SEBENNE** demande enfin qu'un dossier de classement d'Aubusson au Patrimoine Mondial de l'Unesco soit réalisé, **Monsieur le Maire** est d'accord pour travailler de conserve avec **M. SEBENNE** sur ce projet, sans aucune réticence intellectuelle.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h